



Universiteit  
Leiden  
The Netherlands

## Communication et violences au Tchad : le cas du Moyen-Chari et du Guéra (1900-2010)

Souleymane, A.A.

### Citation

Souleymane, A. A. (2017, July 4). *Communication et violences au Tchad : le cas du Moyen-Chari et du Guéra (1900-2010)*. Retrieved from <https://hdl.handle.net/1887/50469>

Version: Not Applicable (or Unknown)

License: [Licence agreement concerning inclusion of doctoral thesis in the Institutional Repository of the University of Leiden](#)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/50469>

**Note:** To cite this publication please use the final published version (if applicable).

Cover Page



Universiteit Leiden



The handle <http://hdl.handle.net/1887/50469> holds various files of this Leiden University dissertation

**Author:** Souleymane, Abdoulaye

**Title:** Communication et violences au Tchad : le cas du Moyen-Chari et du Guéra (1900-2010)

**Issue Date:** 2017-07-04

## Chapitre 7

### **La remise en cause de l'autorité étatique tchadienne : rupture totale**

Dans ce chapitre, nous retournons sur l'analyse des gouvernements qui se sont succédé au Tchad et leurs manières de gérer l'appareil étatique. Nous avons analysé la façon dont l'Etat, d'abord colonial, puis postcolonial, les groupes 'rebelles' et aujourd'hui l'Etat 'démocratique', ont gouverné sous différentes formes de violences à travers l'implantation et le contrôle des technologies de communication. Nous avons aussi vu comment l'acquisition et le contrôle des instruments modernes de communication donnaient plus d'atouts aux groupes rebelles pour conquérir le pouvoir (chapitre 6). Toutefois, depuis les années 2010, l'Etat tchadien s'est consolidé à travers une certaine démocratisation du pouvoir, mais sans faire disparaître la violence. Celle-ci se perpétue à travers le contrôle et la manipulation des technologies de communication. Aussi, l'Etat tchadien se caractérise-t-il par une rupture totale avec sa population et même avec ses propres serviteurs. Dans ce chapitre, nous revenons donc à la question de savoir comment l'autorité étatique tchadienne s'exerce-t-elle dans un système de rupture totale ? Cette manière de gouverner explique-t-elle les violences cycliques que le Tchad ne cesse de connaître depuis plusieurs décennies ? Comment la communication influence-t-elle les attitudes sociales dictées par la violence ? Un aperçu sur la nature de l'Etat tchadien et sur la conduite de son autorité nous amène à mettre à l'évidence la situation perpétuelle de violence dont sont victimes ses populations. Nos analyses se fondent sur nos données d'archives, documentaires et les informations que nous avons recueillies auprès des serviteurs de l'Etat : les militaires et les rebelles. Ayant tous participé aux changements de pouvoir, ils se retrouvent enfin de compte abandonnés et rejetés au fond d'une misère indescriptible. Toutefois, il s'agit ici de la problématique de gouvernance au Tchad.

#### **I- Gouvernance au Tchad**

La gouvernance au Tchad, comme nous l'avons développé dans les chapitres précédents, est marquée par des méthodes autoritaires et dictatoriales qui s'inscrivent dans la problématique de l'effondrement de l'Etat postcolonial en Afrique. Cette problématique a

fait l'objet de nombreuses analyses en sciences sociales et politiques. Certains auteurs (Bayard, 1989 ; Mbembé, 1990) pensent que l'échec des Etats africains postcoloniaux réside dans le manque de légitimité de leurs dirigeants. Par légitimité, on entend une certaine relation de réciprocité politique entre dirigeants et dirigés. Plus la légitimité du pouvoir est profonde, plus le pouvoir est en mesure de faire l'économie de la violence (Chabal, 1991). Or, au Tchad, depuis l'indépendance, aucun régime politique n'a pu acquérir une légitimité réelle auprès des populations. Les oppositions politiques et les révoltes populaires côtoient les successions de régimes (Cf. chp.4). Alors l'Etat devient source de violences sur ses populations. La pérennité des violences étatiques pousse en fait les populations à faire appel aux solidarités de base, familiales, régionales, religieuses et ethniques. L'Etat tchadien se voit de plus en plus amenuisé dans ses prérogatives régaliennes et les solidarités ethniques et religieuses se renforcent, conduisant à l'ébranlement de l'autorité étatique.

D'autres chercheurs (Lacam, 1988 ; Deneault, 2008 ; Médard, 1991) affirment qu'après la crise économique des années 80 que les pays africains ont traversée, l'Etat en Afrique se trouve dépecé de la plupart de ses prérogatives. Il agirait désormais par procuration. Le pouvoir central perd sa rigidité à tel point que les responsabilités associées à celui-ci se sont vidées de leur contenu : les ordres sont notoirement ignorés; les hiérarchies contestées; et les fonctions tronquées, louées ou vendues. Ainsi, l'exercice du pouvoir au Tchad semble aussi adhérer à cette nouvelle formule qu'impose le désastre économique des années 1980. Si les partisans de la légitimité du pouvoir dont la logique semble s'inscrire dans une perspective historique, ceux du désastre économique mettent en évidence une logique d'ordre structurel dans laquelle le clientélisme, la corruption et la gabegie financière s'enracinent, mettant en cause la gouvernance politique et administrative. Dans tous les cas de figure, la remise en cause de l'autorité étatique tchadienne est perceptible à travers ces deux hypothèses. Mais, au Tchad, les guerres civiles impactent profondément sur la conduite de l'autorité étatique.

### **I.1- Guerres civiles et émiettement de l'autorité étatique**

Les circonstances politiques décrites dans les chapitres précédents ont conduit le pays à d'interminables guerres civiles durant lesquelles l'Etat tchadien n'existait que de nom,

poussant certains auteurs à le qualifier d'Etat néant<sup>186</sup>. J'ai dit, dans mon introduction générale, que l'Etat au Tchad ne se résume qu'à l'exercice de l'autorité, c'est-à-dire à la force de la contrainte. Et celle-ci est diffuse, car elle est entre les mains de ceux qui ont le monopole des armes (Debos, 2014). Pendant les guerres civiles, le contrôle de l'autorité étatique s'est émietté entre les multiples tendances politico-militaires. Chaque région fut dirigée par des forces politico-militaires qui sont souvent en état de belligérance ou en guerre ouverte avec celles de la région voisine. Dans la région du Guéra se trouvent deux factions militaires d'une même tendance (Frolinat/FAP), mais qui étaient souvent en conflit ouvert. Dans la région du Moyen-Chari s'est installé le Comité permanent, mais en son sein se trouvent des clivages ethniques mettant aussi les différentes factions qui le constituent en situation de guerres ouvertes. Ainsi prend racine la désintégration de l'autorité de l'Etat tchadien. Désormais, l'exercice de celui-ci s'appuie sur des forces occultes<sup>187</sup>, des communautés ethniques et confessionnelles. Dans chaque communauté ethnique ou confessionnelle se développe une communication de rupture qui s'exprime par le rejet de l'autre. Le pire est que les lieux de culte sont devenus des endroits où se déploie le discours de rupture. En 1979, Hissien Habré parvient à rassembler les Nordistes autour de lui après un discours tenu à la grande mosquée de la capitale. Les propos tenus à cet effet ont été relayés par la presse de l'époque : « *Il est notre œil, il ne faut pas le laisser crever* »<sup>188</sup>. Gouverner en exploitant la fibre ethnique ou religieuse conduit à la désagrégation de l'autorité étatique (Dadi, 1988).

## **I.2- La désagrégation de l'autorité étatique**

Etant l'émanation de l'acte de Berlin<sup>189</sup>, l'Etat moderne africain ne répond ni à une logique géographique, encore moins à une homogénéité ethnique sur le terrain. Alors, dès sa naissance, l'Etat moderne en Afrique s'impose par la force aux populations<sup>190</sup>. Dans ces circonstances, la problématique de légitimité du pouvoir refaisait surface dès le début des indépendances, entraînant de nombreux pays dans des contestations politiques

---

186 M. Yared (1978), « Tchad : Etat néant » in Jeune Afrique, n° 905, 10 mai 1978.

187 R. Otayek (1986) *La politique africaine de la Libye*, Paris : Karthala, pp.191-1992 et Darcourt P. (1999), *Tchad : le chemin de la liberté*, Edition du Chari : France, p. 125-133.

188 G. Gali (2007) *Tchad : la grande guerre pour le pouvoir 1979-1980*. N'Djamena : Al Mouna, p. 158.

189 Conférence de Berlin 1984-1985 lors de laquelle l'Afrique a été partagée sur carte par les puissances colonisatrices européennes.

190 J-P Magnant (1991) « Tchad, crise de l'Etat ou crise de gouvernement ? », in Médard Jean-François, *Etats d'Afrique Noire : Formation-mécanisme et crise*, Paris : Karthala, p. 194.

meurtrières. Sur les 75 à 80 conflits violents recensés à travers le monde depuis 1945, on dénombre une quarantaine de guerres civiles en Afrique dont certaines ont été extrêmement longues<sup>191</sup>, comme celle du Tchad. Celui-ci, après deux années d'indépendance, sombre dans des guerres civiles successives mettant en cause l'autorité de l'Etat, enclenchant un processus de déconfiture du pouvoir public.

### **I.2.1-Le processus d'effritement du pouvoir au Tchad**

Le processus d'effritement de l'autorité remonte à l'époque coloniale lorsque le colonisateur avait décidé d'installer des structures traditionnelles lui permettant d'administrer les territoires qu'il venait d'assujettir. A cet effet, il avait créé de nulle part des chefferies traditionnelles à travers lesquelles l'administration coloniale parvenait à assurer le contrôle des populations assujetties. Ce fut le début de la centralisation du pouvoir traditionnel dans le Moyen-Chari et le Guéra respectivement en 1917<sup>192</sup> et 1923<sup>193</sup>. Des villages étaient regroupés en cantons et soumis à l'autorité de chefs nommés chefs de canton. Ces derniers n'avaient parfois aucune filiation clanique ni ethnique avec les populations dont le destin lui avait été confié. Comme l'indique le chef du village Sido lors de l'entretien que nous avons eu avec lui :

*« Le premier homme blanc est entré sur le territoire du Tchad actuel par Sido. Il rencontra sur place des chasseurs Luto. Le colon a d'abord remis l'arme de commandement à un dignitaire Luto du nom de Ngonbag. Mais ce dernier, par méfiance pour l'homme blanc, a confié l'arme à un certain Djangyo du clan Ngama qui l'aidait à la chasse. Il lui dit de garder l'arme et d'aller le représenter si le Blanc avait besoin de lui. Le moment venu, Djangyo s'était présenté au Blanc et celui-ci l'avait désigné comme chef du village. Ainsi, la communauté Luto a perdu le pouvoir. Cette histoire est devenue maintenant source de conflits entre les communautés Luto de Sido et Ngama de Maro »<sup>194</sup>.*

La communauté Luto n'était pas la seule à perdre son pouvoir traditionnel à l'arrivée du colonisateur. D'autres communautés ethniques ont également perdu le pouvoir que leurs ancêtres leur avaient légué, soit pour n'avoir pas voulu collaborer avec les nouveaux

---

191 Commission de l'Union Africaine, *Afrique, notre destin commun*, document d'orientation, mai 2004, p. 16

192 B. Lanne (1993) « Résistances et mouvements anticoloniaux au Tchad (1914-1940) » In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Volume 80, Numéro 300, p. 425-442.

193 Date de création des cantons dans la région du Guéra.

194 Nguertya Abel Soumbakoua, chef du village Sido, entretien réalisé à Sido, le 12 septembre 2013.

venus, soit parce qu'ils étaient réfractaires aux ordres des administrateurs coloniaux. Ce fut le cas de la suppression de la chefferie Dogangué, dans la sous-préfecture de Baro, au Guéra. Par suite d'abus de pouvoir du chef de ladite communauté, la chefferie a été supprimée et les Monangué/Dogangué ont été dispersés dans les chefferies cantonales voisines de Migami, de Bidio et des Autochtones d'Aboudeïya<sup>195</sup>. A toutes ces chefferies montées par la colonisation se pose la problématique de légitimité qui s'exprimait souvent par des contestations violentes au sein de nombreuses communautés ethniques du Tchad. Avant que le Tchad n'accède à l'indépendance, les germes de contestations du pouvoir ont provoqué des rivalités entre les anciens chefs traditionnels et les nouveaux à la solde de l'autorité coloniale. Ces rivalités soulèvent la question de l'autochtonie qui confère aux premiers la légitimité dans l'exercice de l'autorité traditionnelle et aux seconds une usurpation de celle-ci dont l'exercice se fait souvent par la violence. Dans le Moyen-Chari, Béozo fut un exemple patent. Il se fit octroyer une chefferie chez les Sara-Kaba alors que même son petit-fils reconnaît que son grand-père n'était pas originaire de Kyabé. Il fut néanmoins chef de la communauté Sara-Kaba par dévouement au service de l'autorité coloniale :

*« Mon grand-père Béozo était un Sara originaire de Mandoul et serait arrivé à Fort-Archambault vers 1905-1910. Grand collaborateur de la colonisation française en pays Sara et interprète auprès des colons Blancs, il avait vite gagné leur confiance. Cette confiance lui a valu sa nomination comme chef de canton de Kyabé en 1917 chez les Sara-Kaba. Puis, il fut nommé à Fort-Archambault comme sultan supérieur du Moyen-Chari et 55 chefs de canton relevaient de son autorité. Il est décédé en 1934. Après sa mort, il n'y a pas eu immédiatement de successeur, car de son vivant, il aurait brutalisé le commandant de la région du Moyen-Chari, acte qui aurait blessé l'autorité coloniale. Il a fallu attendre dix-sept ans pour qu'un successeur soit désigné, mais pas dans la lignée familiale »<sup>196</sup>.*

Le pouvoir des chefs installés par la colonisation souffre d'illégitimité à tel point que ses détenteurs s'étaient comportés partout violemment pour affirmer leur autorité sur leurs administrés. Ces derniers s'étaient souvent révoltés non seulement contre le colonisateur, mais aussi contre leurs chefs ayant des attaches avec celui-ci. Tel fut le cas de Niobélé, chef de Bandana en pays Sara, qui a été égorgé par ses administrés à cause de son entente avec les Français<sup>197</sup>. De nos jours, il y a dans tous les cantonnâts des guéguerres perpétuelles entre, d'une part, les populations autochtones à qui était dévolu jadis le

195 J.O.A.E.F. du 15 mars 1944, p. 171 (Archives de Brazzaville).

196 Ali Moussa Béozo, Sultan supérieur de Sahr, entretien réalisé à Sahr, le 20 août 2013.

197 J. Boisson (1966) *L'histoire du Tchad et de Fort-Archambault*. Paris : Edition du scorpion, p. 128.

pouvoir traditionnel, et, d'autre part, les détenteurs du pouvoir traditionnel légué par la colonisation. Quant à l'autorité traditionnelle, elle s'effrite à cause de cette relation conflictuelle entre les nouveaux chefs traditionnels et les populations qu'ils commandent. Cette autorité traditionnelle se trouve dépouillée de ses mythes légendaires qui incarnent sa puissance et son inviolabilité. Son inefficacité explique les conflits intercommunautaires et claniques que vivent actuellement les populations paysannes. D'ailleurs, les chefferies traditionnelles étaient, pendant la colonisation, les principales structures de transmission de violences structurées sur les populations rurales. Aux yeux de celles-ci, elles demeurent le symbole indéniable de l'oppression coloniale et de même, c'est à travers elles que s'exerce toujours l'autorité de l'Etat postcolonial (Cf. chp.4). Ainsi, celui-ci se trouve aussi contesté dès les premiers jours de son existence.

En effet, à la veille des indépendances, les partis politiques ont fortement impliqué les chefferies traditionnelles dans leurs luttes aboutissant à la naissance de la République. A l'indépendance, certains leaders politiques s'étaient appuyés sur des substrats ethniques et tribaux dont les chefferies traditionnelles sont l'incarnation, pour se faire l'ombre sous l'administration publique naissante. Leur présence au sein de celle-ci avait influencé le fonctionnement de l'appareil étatique à tel point que l'Etat tchadien se trouve désemparé par le clivage Nord/Sud, freinant ainsi l'affirmation de son autorité dans certaines contrées du pays, notamment au Borkou-Ennedi-Tibesti (B.E.T) et au Guéra où il a fallu l'intervention de l'armée française dès 1966 pour que l'autorité de la jeune République puisse s'exercer, avec beaucoup de contraintes.

### **I.2.2-L'autorité de l'Etat contestée**

Les circonstances politiques qui ont prévalu pendant et après l'émancipation du territoire tchadien ont fait germer chez les populations nordistes une certaine réticence envers les premiers dirigeants politiques. Ces derniers ayant des difficultés à imposer l'autorité de l'Etat au Nord et au Centre-est, se sont recroquevillés sur les solidarités ethniques et régionales pour conserver le pouvoir, réduisant ainsi l'effectivité de l'autorité étatique sur l'ensemble du territoire tchadien. Une grande partie du territoire reste sous administrée ou abandonnée à elle-même (Bouquet, 1982). Cette défaillance notoire a nécessité l'implication des autorités françaises dans la conduite de l'administration tchadienne dans

les régions considérées où l'illégitimité des cadres nationaux empêche l'effectivité de l'autorité nationale. A travers la mission de réforme administrative (MRA), une assistance technique composée d'une soixantaine d'administrateurs civils et surtout de militaires français, confiée au gouverneur Pierre Lami, l'autorité nationale fut rétablie et exercée dans les préfectures, les sous-préfectures et les cantons des régions septentrionales. Des réponses ont été données aux problèmes sociaux que rencontrent les populations du Nord et du Centre-est et quelques réalisations en infrastructures de base ont été mises en place tels que des puits, des greniers à mil, des dispensaires, des écoles et des pistes rurales<sup>198</sup>. Mais cela fut de courte durée, car des rébellions jaillirent dans toutes les régions septentrionales et le pouvoir central se trouva empêché d'exercer son autorité comme il se devait. Par conséquent, à partir des années 1971-1975, les gouvernements qui se sont succédé à la tête de l'Etat se sont inscrits dans une logique d'ouverture politique et de réconciliations nationales<sup>199</sup> qui impactera profondément sur les structures qui incarnent l'autorité de l'Etat, notamment l'administration publique et l'armée nationale. Tous les accords signés entre les gouvernements successifs et les multiples rébellions armées n'ont empêché ni les violences militaires, ni l'effritement de l'autorité étatique. Ainsi, du jour au lendemain, l'administration publique se trouve en branle. Les accords de réconciliation ont occasionné de nombreuses et incessantes entrées de combattants rebelles, sans aucune qualification professionnelle, dans la fonction publique et au sein des différentes composantes de l'armée nationale. Ce fut le début de la déchéance structurelle de l'autorité de l'Etat.

En effet, après les accords de Khartoum de 1977 entre le Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord (CCFAN), une tendance rebelle dirigée par Hissien Habré et le gouvernement tchadien avec à sa tête le général Félix Malloum, l'équilibre des postes entre les nordistes et les sudistes fut imposé au sein de la fonction publique tchadienne<sup>200</sup>. La charte fondamentale, texte de base desdits accords, prévoyait la dissolution du Conseil Supérieur Militaire (CSM), structure militaire mise en place au

---

198 CDEF/DREX-LETRE DU RETEX-RECHERCHE « L'intervention militaire française au Tchad (1969-1972) », n°6 du 20 novembre 2013, p. 3.

199 J. Chapelle (1980) *Le peuple Tchadien : Ses racines et sa vie quotidienne*, Paris, L'Harmattan, p. 277.

200 En 1978, les Sudistes représentaient 78% des effectifs de la fonction publique contre 28% de Nordistes. Lire B. Lanne, « Scolarisation, fonction publique et relations interethniques au Tchad », Relations interethniques et culture matérielle au Tchad dans le bassin du lac Tchad. Actes du 3ème Colloque Méga-Tchad, Paris, 11-12 septembre 1986, Paris : éditions de l'Orstom, 1986, p. 235-266.

lendemain du coup d'Etat du 13 avril 1975 pour diriger le pays, et la création de quatre nouvelles structures politico-administratives et militaires à travers lesquelles seront mises en application les clauses des accords de Khartoum. Il s'agit de la Présidence, de la Primature, du Conseil de Défense et de Sécurité, et du Conseil Consultatif. Elle prévoyait aussi l'intégration des combattants rebelles dans la fonction publique et leur insertion au sein de l'Armée Nationale Tchadienne (ANT). Après la promulgation de la charte fondamentale le 30 août 1978, le général Félix Malloum est resté Président de la République et Hissien Habré en devient premier ministre avec compétence de constituer les membres de son gouvernement dans lequel la configuration régionale serait prise en compte pour que le principe d'équilibre des postes soit respecté. Dans les deux autres structures, la parité des membres qui les composent n'écarte pas l'idée de partage du pouvoir entre le Président de la République et son premier ministre. Ainsi, la charte fondamentale instaure ipso facto un bicéphalisme dans la conduite de l'Etat. Il y a, d'une part, le Président de la République qui peut nommer et révoquer le premier ministre selon les articles 7 et 8 de la charte. Il est ainsi le véritable chef de l'exécutif. D'autre part, il y a le premier ministre que l'article 20 consacre comme chef du gouvernement et, à cet effet, il a la responsabilité de concevoir et de conduire l'action gouvernementale. Paradoxalement, selon la charte elle-même, le premier ministre est responsable devant le Conseil de Défense et de Sécurité et non devant le chef de l'Etat. Ce qui suppose que le Président de la République ne peut pas révoquer le premier ministre. Ces structures conçues pour la paix ne vont plus résister. Elles se heurteront à des blocages relatifs aux conflits de compétences qui avaient totalement ébranlé l'autorité de l'Etat. Celle-ci oscille entre les deux pôles de l'exécutif, la Présidence et la Primature, plongeant son exercice dans une inertie politico-administrative sans précédent<sup>201</sup>.

Dès lors, le Tchad connaît une instabilité institutionnelle endémique qui a finalement réduit l'exercice de l'autorité étatique aux humeurs des hommes à qui celle-ci est dévolue<sup>202</sup>. Par conséquent, les guéguerres commencent au sein des institutions administratives et militaires pour le partage et le contrôle du pouvoir. Des nominations à des postes d'autorité se font sans tenir compte des textes régissant les recrutements à la

---

201 A. Dadi (1988) *Tchad : l'Etat retrouvé*, Paris : L'Harmattan, p. 142.

202 International Crisis Group « Tchad: vers le retour de la guerre? » Rapport Afrique n°111 du 1er juin 2006, p. 11.

fonction publique. Les titulaires aux postes d'autorité ne présentent aucun profil. Alors, les directions des ministères et les unités administratives des provinces sont confiées à des personnes qui n'ont aucun lien avec la fonction étatique. Les anciens secrétaires, chauffeurs, garagistes, plantons et cuisiniers de l'administration territoriale se voient propulsés à la tête des unités administratives provinciales. Pire encore, même des bergers, des commerçants, des bouchers, des tailleurs, des cireurs etc. ont accédé à des postes de responsabilité administrative. L'administration publique tchadienne se trouve remplie d'agents analphabètes issus des rangs des différents mouvements rebelles ou bénéficiant de la générosité des parents influents dans le régime en place<sup>203</sup>. Ces nominations de complaisance sont d'une durée éphémère, deux ou trois mois. Parfois, des changements interviennent avant même que la nommée ne prenne ses fonctions. De cette manière s'installe la prédominance d'un réseau ethnique et régional dans le fonctionnement de l'appareil étatique<sup>204</sup>. Les compétences ne sont plus d'actualité, les hauts cadres réguliers de la fonction publique dotés d'expériences et d'aptitudes professionnelles bien avérées sont systématiquement écartés ou ne sont consultés que pour les conceptions des projets qui demandent des financements extérieurs<sup>205</sup>. Le seul objectif de ces nominations est de se servir et non de servir l'Etat<sup>206</sup>. Ainsi, les incompétences et autres pratiques mafieuses ont étouffé le pouvoir d'agir et d'innover dont tout Etat moderne aura besoin pour assurer la paix et la promotion socioéconomique de ses populations.

Dans tous les services des institutions de l'Etat, la plupart des fonctionnaires brillent par leur incompétence notoire et leurs comportements arrogants, repoussant ainsi les citoyens qui nécessitent les services des pouvoirs publics. On ne peut être bien servi que lorsqu'on a un parent, frère, ami ou une connaissance dans le service auquel on s'adresse. Sinon, c'est la désolation. Les bureaux des administrations ou autres départements des services publics sont devenus les lieux des causeries des secrétaires et autres visiteurs des directeurs alors que les dossiers à traiter trainent pendant des jours, des mois et les rendez-vous des citoyens nécessitant un service auprès du pouvoir public sont repoussés du jour au lendemain. Cette manière de traiter les citoyens dans les

---

203 N'Djamena bi-hebdo n°986 du 23 au 25 octobre 2006.

204 Le Temps n°496 du 25 au 31 octobre 2006.

205 Le Temps n°498 du 8 au 14 novembre 2006.

206 N'Djamena bi-hebdo n°1278 du jeudi 06 au dimanche 09 septembre 2012.

services de l'Etat incite à la corruption et aux trafics d'influence car, si l'on veut être vite servi, soit on fait intervenir une personnalité influente du régime, soit on propose un pourboire à la secrétaire ou au planton pour que notre dossier soit rapidement traité et introduit à la signature, ou pour que le rendez-vous avec le directeur soit vite accordé. Le clientélisme et la corruption deviennent endémiques, affectant tous les services de l'Etat<sup>207</sup>. Désormais, les nominations aux postes de commandement à la tête des unités administratives, les intégrations à la fonction publique, les arrêtés d'avancement et d'affectation des agents de l'Etat sont tous monnayés. Les fonctionnaires payés au guichet du trésor public sont souvent contraints de faire des promesses aux payeurs avant d'entrer en possession de leurs salaires, sinon certains payeurs les font trainer à plus d'une ou deux semaines du mois suivant avant qu'ils ne perçoivent leurs salaires. La corruption est devenue monnaie courante dans tous les services de l'Etat. Du plus bas au plus haut sommet de la chaîne administrative, personne ne s'en soustrait et les rares agents animés par la déontologie professionnelle et d'autres convictions, et qui la refusent, sont systématiquement mis en dehors du système. Toutes ces pratiques impactent sur l'autorité de l'Etat car les citoyens, victimes des attitudes malveillantes et mafieuses dans les services de l'Etat, ont en retour des comportements aussi réfractaires envers celui-ci. Aussi, aux moindres troubles, les citoyens s'attaquent-ils aux symboles de l'Etat : destructions et pillages des bâtiments administratifs, cassure des mâts de couleurs portant le drapeau national, casses des camions et motos portant l'immatriculation de l'Etat par les étudiants et élèves lors des manifestations, etc. Tout ceci n'exprime pas seulement le ras-le-bol des populations, mais aussi l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat.

Au niveau de l'armée, les guerres civiles successives ont complètement déstructuré l'institution militaire. L'armée nationale souffre d'un désordre structurel et organisationnel que le ministre de la défense M. Youssouf Togoïmi résume en ces termes :

*« L'armée tchadienne est devenue le siège sacré d'un désordre et d'une confusion notoires et inadmissibles (...). Cette nouvelle situation a transformé ce corps de métier en un champ de mine d'or pour les officiers en poste qui excellent dans la recherche des intérêts égoïstes et individuels au détriment de la troupe et de l'Etat (...). Si à cela on ajoute que*

---

207 Lire N'Djamena bi-hebdo n°991 du 9 au 12 novembre 2006.

*l'ANT est devenue le lieu de prédilection du tribalisme, du régionalisme et du favoritisme...»<sup>208</sup>.*

Les désordres qui caractérisent l'armée nationale sont inimaginables<sup>209</sup>. Les attributions des grades ne tiennent plus compte des principes de compétence professionnelle, du dévouement et de la bravoure sur les champs de batailles, mais plutôt de l'appartenance clanique ou ethnique au chef de l'Etat en exercice ou au chef d'Etat-major général des armées. Des anciens éléments et guides de la garde nationale et nomade du Tchad sont promus généraux par ce qu'ils appartiennent à la tribu du chef de l'Etat<sup>210</sup>. L'injustice et la discrimination gangrènent l'armée tchadienne. La hiérarchie militaire fondée sur la notion des grades n'est plus à l'ordre du jour. Il n'y a pas de distinction entre officiers supérieurs et entre sous-officiers à cause de l'utilisation, sous le règne d'Hissien Habré, du concept d'officiers et de sous-officiers assimilés dans la hiérarchie militaire. Ce fut une stratégie politique pour semer la confusion entre les différentes catégories de grades afin de se donner la possibilité de nommer des chefs rebelles et des civils à la tête des diverses composantes de l'armée nationale. La hiérarchie et la rigueur disciplinaires, fondements de l'institution militaire, n'ont plus place au sein des unités des troupes constituant cette armée<sup>211</sup>. Truffée d'officiers en majorité analphabètes et issus d'une même région, l'armée nationale n'existe que de nom. Ces officiers analphabètes recrutent à tout moment des soldats au sein de leurs familles, se font entourer de leurs proches et constituent en fait une armée à part entière, parallèle à l'armée nationale. Toutes les fonctions de la hiérarchie militaire sont entre leurs mains<sup>212</sup>, les autres officiers lettrés dont les communautés ethniques sont imposantes dans l'armée leur tiennent de bureaucratie. Les Sara et les Hadjarai, de par leurs traditions guerrières et leur expérience militaire dans l'armée coloniale, subsistent dans les rangs de l'armée, mais sans un réel pouvoir de décision en matière de carrière militaire. On distingue alors deux armées au Tchad : une armée nationale et une armée clanique, ethnique, que la presse et autres

---

208 R. Buijtenhuijs (1998) *Transition et élections au Tchad 1993-1997. Restauration autoritaire et recomposition politique*. Paris : Karthala, p. 98.

209 Les désordres qui sévissent dans l'armée sont souvent présentés sous formes des sketches théâtraux par des humoristes et des artistes nationaux, notamment commandant Al Kanto.

210 Le Temps n°496 du 25 au 31 octobre 2006.

211 Ngarleji Koji-Yorongar Le Moinban « Trente ans de chant tragique pour l'unité » in Tchad : conflit Nord-Sud : Mythe ou réalité ? N'djamena, Al-mouna, 2005, p. 109-110.

212 Voir les nominations à la Direction de la Gendarmerie Nationale de 1995 à 2008: Général Kelly Abdallah (gorane) en 1995 ; Général Seby Aguid (zaghawa) en 1997; Général Kelly Abdallah (gorane) en 1999; General Youssouf Ahmat Tiéra (zaghawa) en 2001; Colonel Cheriif Djimet adjoint (gorane) en 2003 ; Général Abakar Abdelkarim (zaghawa) 2005 ; Général Soumaine Hassan (gorane) en 2007 ; Général Touka Ramadan (gorane) en 2007; Général Abakar Abdelkrim (zaghawa) en 2008.

politistes appellent armée privée ou prétorienne. La première est celle à laquelle sont dévolues constitutionnellement la défense de l'intégrité territoriale, de l'unité nationale, la garantie de l'indépendance nationale et la sécurité du pays contre toute agression ou menace extérieure<sup>213</sup>. La deuxième est chargée spécifiquement de la protection du Président de la République. Cette armée du président est plus équipée et ses éléments reçoivent de meilleurs traitements que leurs camarades des autres composantes de l'armée nationale. Equipée de matériels de guerre modernes, la garde présidentielle se substitue aux autres composantes de l'armée nationale dans toutes les opérations militaires à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Cette armée parallèle existait depuis le Président Tombalbaye<sup>214</sup>, mais c'est sous Hissien Habré qu'elle a connu ses lettres de noblesse :

*« Les FANT comprennent officiellement l'armée de terre, l'armée de l'air, la police militaire et les Services Interarmes. Habré, comme tout dictateur de la Françafrique qui se respecte, maintient cependant une « une armée privée » à base tribale : c'est la Garde Présidentielle, composée d'environ 3600 hommes (en 1987), essentiellement des Toubou anakaza. C'est l'unité d'élite avec tous les privilèges, double solde, les meilleurs équipements, treillis de camouflage désert US ... et bérets violets. En 1987, la GP était commandée par Ahrned Gorou, 31 ans, un Toubou né à Faya, qui ne prend des ordres que du boss et non du Comchef des FANT »<sup>215</sup>.*

Cette modernisation de la garde présidentielle est le souci de tous les présidents qui se sont succédé à la tête de l'Etat tchadien. Le président Idriss Déby a mobilisé plus de 90% du matériel militaire des Forces de défense et de sécurité pour sa propre garde. Le décret du 31 octobre 2005 transforme la garde présidentielle en une Direction Générale avec des structures semblables à celles de l'armée nationale. Il nomme la nouvelle garde présidentielle, Direction Générale des Services de Sécurité des Institutions de l'Etat, en abrégé DGSSIE<sup>216</sup>. Ses compétences sont élargies. Outre la sécurité présidentielle et des hautes autorités de l'Etat, elle participe également, en cas d'agression, à la défense de l'indépendance, de l'unité nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale comme toutes les composantes de l'Armée nationale tchadienne (Art.2). Cette Direction Générale des Services de Sécurité des Institutions de l'Etat ne dépend ni du ministère de la Défense, ni de l'Etat-Major Général des Armées, mais rattachée à l'Etat-Major

---

213 La Constitution de la République du Tchad de 1996, article 193.

214 La garde présidentielle sous le Président Tombalbaye s'appelle Compagnie Tchadienne de Sécurité (C.T.S).

215 F. Sene (2011) *Raids sur le Sahara Central*, Paris: L'Harmattan, pp 184-185

216 Décret 05-776 2005-10-31 PR/PM/MCDN/2005

Particulier de la présidence de la République sous le commandement du général de brigade Mahamat Idriss Déby Itno<sup>217</sup>, fils du Président de la République. Elle devient alors une armée dans une Armée, car elle se substitue entièrement à l'Armée Nationale.

Malgré les équipements modernes et les traitements particuliers dont bénéficiaient les services de la sécurité présidentielle, les Présidents successifs de la République cherchaient toujours un appui supplémentaire auprès de l'armée nationale en modifiant constamment ses composantes tout en leur attribuant des missions répressives. Ainsi, l'armée nationale subit d'énormes transformations structurelles suivant les circonstances politiques et les changements de régimes. A sa création en 1960, l'Armée tchadienne fut dénommée Armée Nationale Tchadienne (ANT). Elle se compose de l'Armée de Terre, de l'Armée de l'Air et de la Gendarmerie Nationale<sup>218</sup>. Sous Hissien Habré, elle change de dénomination et prend l'appellation de Forces Armées Nationales Tchadiennes (FANT)<sup>219</sup>. Elle se compose de l'Armée de Terre, de l'Armée de l'Air, de la Police Militaire et des Services Interarmes. Dans la constitution du 16 mars 1996, l'Armée nationale prend l'appellation d'Armée Nationale Tchadienne, mais est englobée dans les Forces Armées de Défense et de Sécurité qui regroupent la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale ainsi que la Garde Nationale et Nomade du Tchad<sup>220</sup>. A tous ces changements de dénominations s'ajoutent de nouvelles structures à partir desquelles s'exprime le caractère répressif du pouvoir. A la lecture des troubles politiques survenus peu après l'indépendance, la gendarmerie nationale a été le bras répressif du régime du président François Tombalbaye. Les populations du Guéra ont pour mémoire les tortures physiques et autres exactions que les éléments de la gendarmerie nationale leur avaient fait subir pendant les périodes de la révolte paysanne de Mangalmé. En 1982, la création et l'incorporation de la Police Militaire au sein des composantes des Forces Armées Nationales Tchadiennes répondent aussi à un souci de répression. La Brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR), une des structures de la Police militaire, fut mise à la disposition de la Direction de la documentation et de la sécurité (DDS) pour effectuer des

---

217 Décret n°1171 du 20 septembre 2014. Site officiel de la Présidence de la République du Tchad, consulté le 19/11/2016 à 12 h33mn.

218 La gendarmerie nationale est créée par le décret n°142/PCM du 17 août 1961.

219 L'ordonnance n°001/PRIMDNACVG/82 du 30 décembre 1982.

220 Article 189 de la Constitution de la République du Tchad de 1996 révisée en 2005.

arrestations, tortures et exécutions. Sa responsabilité a été établie dans les massacres commis dans les régions du Guéra et du Moyen-Chari sous le règne d'Hissièn Habré<sup>221</sup>.

Même si la Brigande spéciale d'intervention rapide était le bras répressif des Forces Armées Nationales tchadiennes pendant la dictature, il n'en demeure pas moins que les nouvelles composantes des Forces de Défense et de Sécurité que prévoit la constitution de 1996 feront de même. La Police Nationale, la Gendarmerie Nationale et la Garde Nationale et Nomade du Tchad apparaissent comme l'épée de Damoclès sur les têtes des populations tchadiennes, car les contestations politiques et estudiantines de ces dernières années ont été violemment réprimées par ces trois composantes des Forces de Défense et de Sécurité. Et pour preuve, le film vidéo des tortures des étudiants grévistes a fait le tour du monde<sup>222</sup>. En province, les agents de ces trois composantes, en majorité du clan du président en exercice, ne cessent d'arnaquer les populations à toutes les occasions<sup>223</sup>. Des amendes arbitraires sont administrées aux éleveurs sur les marchés de bétail ; aux transporteurs, passagers et autres usagers d'engins roulants tout au long de leurs itinéraires ; et aux justiciables dans les commissariats et les commandements des brigades territoriale et de recherche<sup>224</sup>. Tout ceci dénote de l'impunité dont jouissent les agents de l'Etat à qui est dévolu l'exercice de l'autorité étatique.

En bref, la manière de l'exercice du pouvoir public est l'une des causes de l'effritement de l'autorité de l'Etat tchadien. Les structures qui incarnent la souveraineté de celui-ci sont confiées à des agents n'ayant pas de compétences dans les différents domaines pour lesquels ils agissent au nom du pouvoir public. Ces agents n'ayant pas été à l'école ou n'ayant pas reçu une scolarisation suffisante, ont dénaturé l'exercice de l'autorité étatique, agissant ainsi comme si l'Etat était leur propriété privée<sup>225</sup>. Dans les structures administratives et militaires, principal levier de l'autorité étatique, l'ostracisme s'enracine, excluant tout principe fondé sur le mérite et le professionnalisme. Beaucoup d'agents de l'Etat ne parviennent pas à bâtir une carrière dans le domaine pour lequel ils ont été engagés.

---

221 Rapport de Human Rights Watch(2005) « La Plaine des Morts : Le Tchad de Hissène Habré 1982-1990 », p.101.

222 <https://www.youtube.com/watch?v=Yy7UkdcFk>, consulté le 19/11/2016 à 12h 55mn.

223 N'Djamena Bi-Hebdo n°978 du 25 au 27 septembre 2006

224 Debos M. (2013) *Le métier des armes au Tchad*, Paris :Karthala, p. 222.

225 N'Djamena bi-hebdo « Editorial : Tchad : un Etat privatisé », n°1278 du jeudi 6 au dimanche 9 septembre 2012.

## II- Les serviteurs de l'Etat tchadien oubliés

Les ex-rebelles/soldats sont les principales victimes des revers de l'Etat sur ses propres serviteurs. Nombre d'entre eux, après toute une vie sacrifiée au service de l'Etat, n'ont reçu en retour que l'incertitude et la désolation. Au regard de la conduite de l'appareil étatique, nombre de ses serviteurs s'interrogent sur leur sort en fin de carrière. Les histoires de vie de quelques-uns sont pleines d'incertitude, de désolation et d'amertume. Les récits biographiques des militaires et des ex-rebelles ayant intégré les différentes composantes de l'armée tchadienne dans les circonstances ci-dessus décrites, laissent entrevoir beaucoup d'ambiguïtés sur l'avenir des serviteurs de l'Etat tchadien qu'ils ont été. Abderamane Abdel-Azzis Attor, Ahmat Ramat Souleymane et Tokemna Yamtengar Baïna sont de ceux-là. Chacun, après avoir servi l'Etat, a repris la vie civile d'une manière ou d'une autre sans une réelle satisfaction. Leurs différentes histoires de vie nous font entrevoir l'incertitude qui a caractérisé leurs itinéraires.

### II.1-Récits de vie de quelques serviteurs de l'Etat tchadien



#### *Abdraman Abdel-Azzis Attor: le providentiel*

Abdraman Abdel-Azzis Attor, natif de Mongo, n'a pas été à l'école française, mais a appris la lecture du coran dès son jeune âge auprès de son père, un des érudits musulmans du village Mandjounou, situé à deux kilomètres de la commune de Mongo. En 1965, il décida d'aller au Soudan pour approfondir ses connaissances islamiques. Il arriva à Khartoum où, après trois ans d'études islamiques, il s'engagea dans le Frolinat pour vaincre l'injustice dont souffrent les populations tchadiennes. Ce fut ainsi qu'Abdramane

Attor commença sa carrière de combattant rebelle. En 1971, il bénéficia d'une formation militaire à Targona en Libye. De retour, il fut nommé chef dans la tendance Frolinat/Abba Mahamat Seïd. Il opérait avec ses éléments dans les régions du Centre-sud, la zone comprise entre le Guéra, le Salamat et Goz-Beïda. En 1979, après la prise du pouvoir par le Frolinat, lui et sa troupe ont regagné la capitale, mais les désordres politiques embrasent le mouvement. Les clivages ethniques ont mis en veilleuse les objectifs fondamentaux<sup>226</sup> du Frolinat et la course au pouvoir exacerba les rivalités entre les différentes tendances politico-militaires<sup>227</sup>. Après l'échec du Frolinat et la prise du pouvoir par Hissien Habré en 1982, Abdramane Attor abandonne le métier des armes et reprend sa vie civile. Subitement, il perd toute une carrière pour laquelle il avait consenti d'énormes sacrifices et pour laquelle il avait eu l'espoir de vaincre l'injustice et de bâtir la paix dans son pays. Hélas, il se trouve devant une injustice dont lui-même avait été un des acteurs. Néanmoins, il affirme que nombre de ses anciens éléments sont devenus des généraux, parmi lesquels, il cite le général Moussa Sougoui.

N'ayant aucune aptitude professionnelle, il rencontra beaucoup de difficultés pour reconstruire sa vie civile. Il commença d'abord à gérer un petit restaurant, mais cette activité ne rapportant pas beaucoup d'argent et compte tenu de sa charge familiale, il l'avait abandonnée. La vie était très dure, disait-il, et il a fallu les soutiens et les conseils de l'un de ses amis pour qu'il reprenne les cours d'arabe et passe un baccalauréat A arabe. Avec ce diplôme et grâce à l'influence d'un de ses frères au ministère de l'Education Nationale, il parvient à passer le concours de l'Ecole Normale Supérieure de N'Djamena. Après deux ans de formation, il en sort muni du Certificat d'Aptitude d'Enseignement Général au Collège (CAPCEG), diplôme qui lui permettra d'entrer à la fonction publique en 1988. Il fut affecté au Lycée de Mongo où il enseignait l'arabe pendant une dizaine d'années avant de passer le concours du second cycle de l'Institut des Sciences de l'Education du Tchad (ISSET) et devenir professeur certifié d'arabe. Il fut nommé 2<sup>ème</sup> censeur du second cycle dans le même Lycée. Ainsi fait-il carrière dans l'enseignement. Son itinéraire est assez singulier car beaucoup de ses compagnons combattants rebelles n'ont pas eu la même chance. Tel fut le cas d'Ahmat Ramat

---

226 M. N'Gangbet (1984) *Peut-on sauver encore le Tchad ?* Paris : Karthala, p. 17.

227 R. Buijtenhuijs « Le Frolinat à l'épreuve du pouvoir » in *Politique africaine*, n°16, 1984, Paris : Karthala, p. 15-29.

Souleymane qui, après toute une vie passée à faire la navette entre les différentes tendances du Frolinat, se trouve aussi désespéré.



*Ahmat Ramat Souleymane : le cœur brisé*

Quittant son village natal sous la contrainte des représailles de l'armée gouvernementale, Ahmat Ramat Souleymane partit en rébellion à l'âge de onze ans. Il fut circoncis et passa son adolescence dans la rébellion. Sa formation militaire lui fut donnée par des instructeurs Soudanais dans les zones rebelles du Centre. Membre de la première armée, une branche du Frolinat, Ahmat fut parmi les premiers combattants rebelles ayant entrepris la guérilla urbaine contre les forces armées tchadiennes. Entre 1974 et 1979, il a participé à la plupart des attaques rebelles contre les soldats de l'armée nationale au Centre-sud du pays. A partir de 1981, il a fait successivement la navette entre les FAP et les FANT avant d'être incorporé dans l'armée nationale tchadienne en 1982. De 1982 à 1987, il fut affecté dans le Borkou-Ennedi-Tibesti (B.E.T) où il participa à la plupart de combats contre les forces libyennes et à la libération de la bande d'Aouzou en août 1987. Entre 1990 et 1994, le gouvernement tchadien connaît des difficultés budgétaires et décide de réduire les effectifs de la fonction publique et des différentes composantes de l'armée nationale. C'est ainsi qu'en 1994 Ahmat se trouvait subitement parmi les vagues de soldats démobilisés. Après avoir servi d'une manière ou d'une autre l'Etat tchadien, il se trouvait mis à la retraite sans pension, à part une prime de départ de trois cent mille francs CFA qu'il a perçue en deux tranches. Durant sa carrière rebelle/militaire, il n'avait bénéficié d'aucune promotion ni en grade ni en responsabilité. Il est demeuré soldat jusqu'à son départ. Selon lui, il n'a pas été gradé parce qu'il n'avait pas eu les soutiens

des officiers sous lesquels il avait servi. Il avait compté sur son chef Bidjéré, mais celui-ci avait été assassiné.

Au début de son insertion à la vie civile, il a rencontré beaucoup de difficultés pour s'adapter à son nouvel univers, celui de la vie civile qu'il n'a jamais connu. Il n'avait que des amis et camarades militaires comme lui. Il avait constaté que dans son nouveau milieu, la plupart de ses proches parents ne voulaient pas l'approcher. On ne le considérait pas seulement comme une charge sociale parce qu'il n'avait rien, mais aussi le trouvait-on comme une personne nuisible pour la société. En effet, les gens éprouvent toujours de l'horreur et de la méfiance à l'égard des ex-rebelles et soldats en raison de leurs comportements violents et des humiliations qu'ils faisaient subir aux populations civiles. Il se sentait très isolé et psychologiquement traumatisé. Nuit et jour, il pensait à la vie avec laquelle il venait de rompre, celle passée dans le métier des armes. Il regrettait profondément le temps qu'il avait, selon ses propres termes, perdu inutilement dans le service militaire. Il subissait à la fois un choc psychologique et une humiliation sociale, disait-il, qu'il n'arrivait pas à supporter intérieurement. Ce n'est que grâce aux soutiens et conseils de son beau-frère qu'il s'est ressaisi. Ainsi, après mûre réflexion, il décida d'apprendre la mécanique-auto dans le garage de son voisin et au bout de deux ans, il devenait mécanicien-chauffeur. Alors, il parvint à reconstruire sa vie. Recruté comme chauffeur d'un camion gros-porteur, il assure le transport des marchandises entre N'Djamena et Sarh. Même si la déception d'Ahmat a été inversée grâce à sa conversion dans le secteur du transport, il regrette tout de même l'injustice dont il est témoin au quotidien. Une injustice qui apparaît dans la vie de tous ses anciens compagnons d'armes, comme ce fut le cas de Tokemna Yamtengar Baïna qui, après une carrière militaire brillante, passe sa vie de retraité dans une situation très lamentable.



*Tokemna Yamtengar Baïna : abandonné comme du citron pressé*

Tokemna Yamtengar Baïna commença ses études primaires jusqu'en classe de CM1 à l'école Saint-François de Maro, chef-lieu de département de la Grande Sido, avant de suivre en 1956 son oncle maternel, un tirailleur de l'armée coloniale, à Fort-Lamy où il continua la classe de CM2 à l'école du centre. En juin de la même année, lui et quatre autres camarades de sa classe ont été envoyés à Mao pour passer les examens de fin d'année à l'issue desquels il obtint le Certificat d'Aptitude Indigène. Ce diplôme lui ouvre le chemin de la vie professionnelle. Il fut d'abord recruté comme aide-mécanicien à la Société Commerciale Internationale (SCI) à Fort-Lamy. Après neuf mois d'emploi, le directeur de la société le soumet à une série d'épreuves de dictée, de rédaction et de calcul avec dix opérations. A la fin du test, le directeur lui demanda ses certificats de scolarité et d'aptitude élémentaire. Après les avoir présentés, le directeur le nomma comme magasinier. Peu après, deux employés de la société qui avaient les niveaux de sixième et cinquième, ont quitté pour aller à Bangui. Le directeur le soumit de nouveau à un autre test, à l'issue duquel il le recruta le 27 novembre 1957 dans l'aviation comme contrôleur de piste et plan de vol aérien à l'aéroport de Fort-Lamy. Il y travailla jusqu'en 1960, date à laquelle il fut appelé à passer sous le drapeau. Ainsi, lui et trois autres employés, deux Congolais et un Tchadien, ont quitté l'aviation pour le service militaire. Il fut d'abord soldat français pendant trois ans avant d'être intégré dans l'armée tchadienne naissante. Dans l'armée française, il avait bénéficié de plusieurs formations. En 1961, il a suivi une formation d'opérateurs de transmission-radio militaire et de 1963-1964, il a fait une formation en santé militaire. Après avoir quitté l'armée française, on le mit au compte de la gendarmerie nationale où il servit comme infirmier soignant jusqu'en 1988. Cette même année, il fut envoyé en France pour une formation en Orel, mais les difficultés financières de l'Etat ne lui permettaient pas de finir sa formation. Il fut alors

rappelé au pays et fut admis à la retraite. Son parcours dans l'armée tchadienne fut couronné de plusieurs certificats de bonne conduite et d'aptitude professionnelle, mais sans être accompagné ni de grade ni de responsabilité. Il a fini sa carrière avec le grade de maréchal de logis-chef. Dès sa retraite, il regagna son village natal, Nadili, à sept kilomètres de Sido où il vit pendant plusieurs années sans pension. Après avoir servi avec loyauté, professionnalisme et dévouement l'armée nationale, il se retrouve au bout du rouleau dans une situation de dénuement absolu. Abandonné à lui-même, seul un de ses petits-fils, bachelier sans revenu, s'occupe de lui.

Ces différents récits biographiques montrent que l'Etat tchadien ne prend pas soin de ses serviteurs. De la caserne à la vie civile, les soutiens à caractère familial et ethnique semblent être très déterminants pour les militaires tant dans l'acquisition de promotions que dans la réinsertion à la vie civile. Cela est une construction historique qui trouve sa justification dans le fonctionnement de l'appareil étatique tchadien. Depuis la naissance de la République, les considérations claniques, ethniques et régionales ont occupé une grande place dans le rouage de l'appareil d'Etat<sup>228</sup>. Aussi brillant et compétent soit-il, le soldat tchadien ne sera jamais promu et demeurera soldat jusqu'à son départ de l'armée s'il ne dispose pas d'un réseau de soutien. Ahmat Ramat Souleymane en est un exemple parmi tant d'autres. Après avoir servi d'une manière ou d'une autre l'Etat tchadien, il se retrouve sans grade, sans responsabilité, ni pension. Il fut abandonné comme un citron pressé. Malgré qu'il ait participé à la prise du pouvoir du Frolinat, qu'il fut parmi les combattants ayant porté Hissène Habré au pouvoir et qu'il fut également parmi les soldats de l'armée tchadienne qui ont défait l'armée libyenne, il est resté au même niveau. Le professionnalisme, le dévouement et la bravoure sur les champs de combats dont il avait fait preuve sont restés vains et n'ont servi à rien pour l'avancement de sa carrière militaire. Le respect du mérite est totalement oublié. Commencer sa carrière militaire selon les règles de l'art, tel fut le cas de Tokemna Yamtengar Baïna. Embrasser cette carrière militaire au gré des circonstances politiques violentes, tel fut le cas d'Ahmat Ramat Souleymane. Au bout du compte, tous se retrouvent dans le même panier et

---

228 L. Feckoua (1996) « Ethnicité, pouvoirs et paix civile au Tchad » In Les Cahiers *Pouvoir et paix civile en Afrique*, Paris : Présence Africaine, p. 207-237.

subissent le même sort, voués à l'échec et à l'incertitude. Nombre de soldats/rebelles finissent leur carrière d'une façon ou d'une autre : soit ils abandonnent eux-mêmes pour d'autres activités afin de se stabiliser et bâtir une nouvelle carrière, comme le cas d'Abderamane Abdel-Azzis Attor, soit ils sont démobilisés. Dans ce dernier cas, les victimes sont nombreuses et subissent une pression psychologique et sociale.

## II.2-Rebelle/Soldat tchadien : une vie vouée à la violence

*« Regarde mon état, me dit Moussa Mahamat Chaltoute, un ex-combattant de CDR. J'ai fait l'armée pendant 30 ans pour me retrouver dans une situation pareille. Si ce n'était que moi seul, j'aurais accepté. Mais c'est surtout le sort de mes enfants qui m'agace le plus. Leur scolarité a été interrompue juste après l'annonce de ma retraite car, n'ayant aucun revenu pour assurer mon loyer à N'Djamena et assumer les frais de leur scolarité, je décidai courageusement de quitter la capitale pour regagner mes parents au village. Arrivés ici depuis quatre ans, mes enfants ne vont plus l'école et je me dédie aux travaux champêtres sans un rendement satisfaisant. Regarde, me montre-t-il, mes flancs de pieds fendillés sous l'effet du froid agressif de l'hivers, car je quitte la maison dès le premier chant du coq pour aller dans mon champ chasser les oiseaux granivores qui picorent les prémices des épis de mil. Depuis mon engagement dans les rébellions et mon intégration dans l'armée nationale, je n'ai jamais connu le bonheur. Il y a trop d'injustice. Je n'ai rien pour le moment, je n'ai rien trouvé dans la rébellion, j'ai fini seulement par me rabattre sur la terre de nos ancêtres. Ma situation est très lamentable, si l'on voit comment les autres vivent chez eux ! Même si je n'ai pas été à l'école, j'ai quand beaucoup voyagé et mes voyages m'ont donné beaucoup de connaissances. J'ai vécu en Libye, en République Centrafricaine et au Bénin durant mon exil. J'ai vu comment les gouvernements de ces pays œuvrent pour leurs populations, surtout en Libye où Kadhafi a fait tout pour son peuple. Il subventionne toutes les denrées alimentaires et donne des allocations aux familles ayant des enfants. Aujourd'hui, nous voyons ce qui se passe dans le monde à travers la télévision. Il est inadmissible d'accepter une telle situation faite d'injustice et de discrimination. J'ai fait trente ans dans l'armée sans une promotion, alors que ceux qui se sont engagés hier à l'arrivée de Déby au pouvoir en 1990, arborent des grades de colonel, de général et se plaisent dans des villas et des voitures haut de gamme. On doit tout faire pour nous débarrasser de cette injustice. Vraiment, s'il y a des hommes sincères pour cette cause, je suis prêt à reprendre mon arme. Je suis prêt à sacrifier ma vie pour l'avenir de mes enfants »<sup>229</sup>.*

Ces propos résument la déception et l'incertitude auxquelles sont confrontés la plupart des soldats/rebelles démobilisés ou retraités dans le cadre de la restructuration de l'armée tchadienne entamée en 1992. Pour affronter leur nouvelle vie, nombre d'entre eux avaient

---

229 Homme âgé de 48 ans, ex-rebelle de CDR, entretien réalisé en février 2014 à Tchofiyo/Mongo.

regagné leurs villages d'origine pour s'adonner aux activités agricoles. Tel fut le cas de Moussa Mahamat Chaltoute que j'ai rencontré dans le village de Tchofiyo, à quinze kilomètres de Mongo où il s'est installé dès les premiers jours de sa retraite de l'armée tchadienne. Selon lui, il n'avait pas autre choix que de rentrer au village auprès de ses parents pour affronter sa nouvelle mésaventure car, disait-il, il fut surpris par cette retraite anticipée. Il ne s'attendait pas qu'il serait déjà retraité à l'âge de quarante-huit ans. La prime de départ qu'il a perçue lui a permis juste d'engager le processus administratif de son dossier pour la pension et d'assurer le transport pour le village. Ce fut dans des circonstances d'une précarité absolue que lui et sa famille sont rentrés au village. Il doit sa stabilité sociale aux soutiens de ses parents. Ceux-ci, outre les deux cases qu'ils ont fait construire pour abriter sa famille, lui ont offert quelques chèvres pour alimenter en lait ses enfants et l'ont également aidé à défricher un champ agricole. Après sa prime de départ, dit-il, il n'a rien perçu d'autre depuis quatre ans. Quant à son dossier de pension, il est en circuit administratif et son aboutissement n'est pas pour demain. En effet, il affirme que même ceux qui ont été retraités avant lui ne sont pas encore entrés en possession de leurs carnets de pension<sup>230</sup>. En fait, les solidarités familiales dont les soldats/rebelles, retraités ou démobilisés ont été l'objet dans leurs milieux d'origine, s'avèrent extrêmement indispensables pour leur stabilité sociale. Elles leur permettent une tranquillité psychologique, gage de leur réinsertion socioprofessionnelle. Dans ce processus, les villages semblent être les lieux par excellence, car la plupart des retraités ou démobilisés s'adaptent plus facilement aux travaux champêtres qu'aux activités socioéconomiques nécessitant des capitaux ou des prérequis et qui ne peuvent être exercées que dans des milieux urbains. Aussi, dans ce pays ravagé par d'interminables guerres, la réinsertion a-t-elle ses limites du fait de la capacité, fort limitée, du tissu économique à absorber un nombre aussi croissant de démobilisés ou de jeunes retraités sans pension. En effet, entre 1992-1997, les multiples programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) ont mis en chômage plus de 27 000 hommes<sup>231</sup>.

Au demeurant, l'échec des programmes de DDR, consécutif à l'ostracisme et autres manœuvres mafieuses au sein desdits programmes, de même que la faiblesse du marché

---

230 Lire N'Djamena Bi-Hebdo n°953 du 29 au 30 mai 2006 sur la situation des retraités Tchadiens

231 Governance. Social Development. Humanitarian. Conflict (GSDRC) *Tchad : une stabilité de façade ?* du 16/09/2013, p. 5.

du travail n'ont pas seulement occasionné les retours massifs de démobilisés et de retraités dans les différentes composantes de l'armée (Debos, 2014), mais ont également jeté nombre de ceux-ci dans des activités subversives. Beaucoup de militaires « déflatés » s'adonnent au trafic d'armes de guerre et se livrent aux activités de grand banditisme<sup>232</sup>. Ils se déguisent en convoyeurs de bœufs pour aller vendre des armes aux « coupeurs de route » ou aux rebelles des pays voisins, notamment en territoire centrafricain<sup>233</sup>. Ainsi, la prolifération et la circulation des armes de guerre dans un contexte de mise en chômage des ex-rebelles ont impulsé la recrudescence du phénomène de grand banditisme, des « coupeurs de route »<sup>234</sup>. Les périodes qui avaient suivi les programmes de démobilisation des soldats/rebelles furent marquées par une résurgence des activités de « coupeurs de route » à travers tout le territoire tchadien et même au-delà<sup>235</sup>. Ces « coupeurs de route », appelés encore « zaraguina », sont en majorité issus des groupes de militaires déflatés ou démobilisés. D'ailleurs ceux-ci s'adonnaient déjà à cette pratique honteuse depuis qu'ils étaient en rébellion (Cf. chp.4). Ils s'attaquent le plus souvent aux camions sur le chemin des principaux marchés hebdomadaires et transportant des commerçants portant sur eux des sommes importantes d'argent liquide<sup>236</sup>. Dans ce pays où l'autorité de l'Etat s'est effritée dès les premiers jours de la crise, le grand banditisme se professionnalise et se déploie en réseau intégrant en son sein les anciens compagnons d'armes encore en fonction dans les administrations civiles et militaires. Ainsi, les « coupeurs de route » s'alimentent en armes et munitions auprès des officiers supérieurs qui dirigent les garnisons. Ils bénéficient d'une forte complicité de l'ethnie au pouvoir avec une puissante ramification dans les rouages de l'administration centrale<sup>237</sup>. Un malfrat arrêté sur l'axe Danamadji-Sido déclare ceci :

*« Je suis éleveur. J'étais en train de garder mes bœufs en pleine brousse quand une femme m'a appelé pour me remettre des armes et des cartouches. Ensuite, elle m'a expliqué comment faire pour arrêter les camions et arracher les biens. Elle m'a assuré qu'avec*

232 I. Saïbou, « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad: une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier » in Poli, Revue camerounaise des sciences politiques, Vol. 13, Numéros 1-2, 2006, p. 128.

233 Marchal R. « Aux marges du monde, l'Afrique centrale... » In Les Études du Centre d'études et de recherches internationales Sciences (CERI), n° 153 - 154 - mars 2009, p. 36.

234 Commission Mixte Permanente de Sécurité Tchad/Cameroun, Rapport de la sous-commission n°1, 2005, p. 2.

235 M. Balencie et A. De La Grange, *Mondes rebelles. Acteurs, conflits et violences politiques*. Tome 1, Amérique Latine, Afrique, Paris, Michalon, 1997, p. 331

236 Goni Ousmane Abakar, « Le commerce extérieur du Tchad de 1960 à nos jours », thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2009-2010, p. 251.

237 N. Yorongar « Terrorisme d'Etat, piraterie fluviale et phénomène des coupeurs de route au Tchad » in J.V. Tunda Ebode, *piraterie et terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2010, p. 39.

*cette pratique, je deviendrai riche, évidemment après avoir payé son quota à elle. Ainsi, pour la première fois, j'ai pu arracher divers biens atteignant la somme de 2 500 000 FCFA »<sup>238</sup>.*

Jouissant de l'impunité et ayant des affinités avec les hommes du pouvoir, nombre d'individus issus de diverses communautés ethniques ont acquis une certaine notoriété sociale en pratiquant sans vergogne le grand banditisme. Il conviendrait de rappeler que les actes de vols et de brigandages en dehors de la famille ou du clan sont considérés comme des valeurs de prouesse et d'affirmation sociale dans les traditions de certaines communautés sahariennes et sahéliennes du Tchad<sup>239</sup>. De même, Claude Durant relève à propos des Sara pour qui, écrivait-il, le vol au détriment des Baguirmiens est considéré comme une façon de se faire justice contre des gens qui leur ont beaucoup pris par le passé, tandis que chez les Toubou, la nécessité de réunir la dote et de prouver en même temps qu'on est un gendre valeureux, poussait les jeunes à razzier du bétail<sup>240</sup>. En fait, l'histoire montre que par le passé, certaines sociétés valorisèrent le brigandage en tant que pratique culturelle, activité économique légale et moyen pour les jeunes gens de prouver leur maturité<sup>241</sup>. C'est dans cette ambiguïté historique que certains membres de l'ethnie au pouvoir et ceux qui leur sont proches trouvent une légitimité dans les activités de coupeurs de route<sup>242</sup>.

Entre 1994-1999, sur la route Mongo-Am-Timane, les camions transportant les commerçants qui fréquentaient les marchés hebdomadaires de Domayé, Katalok, Moraye et d'Aboudeïya ont été souvent victimes d'attaques attribuées aux militaires de l'ethnie au pouvoir et appartenant à la garnison militaire de Mongo. Sur l'axe Mongo-N'Djamena, les coupeurs de route dérobaient également le bétail que les commerçants convoaient vers les marchés extérieurs, notamment à Maïduguri et Lagos. Parfois, ils arrachaient deux cents à trois cents têtes de bœufs aux commerçants<sup>243</sup>. Au cours d'une réunion de travail, le Préfet du Guéra de l'époque, Baroungar Bernard, n'a pas manqué d'attirer l'attention des chefs militaires de sa circonscription sur la question<sup>244</sup>. Le

---

238 L'Observateur n°482 du 22 octobre 2008, p. 4.

239 J. Chapelle (2004) *Nomades noirs du Sahara : Les Toubou*, Paris : L'Harmattan.

240 C. Durant « Le vol dans les anciennes coutumes pénales du Tchad », vol. 84, n°750, p. 451-452.

241 I. Saïbou (2010) *Les coupeurs de route. Histoire de grand banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac-Tchad*, Paris : Karthala, p. 14.

242 N'Djamena bi-hebdo du 29 décembre 2009.

243 Homme, âgé de 70, commerçant de bétail au marché de Mongo, entretien réalisé le 20 mars 2014.

244 Homme, âgé de 68, commerçant, entretien réalisé le 17 mars 2014 à Mongo.

phénomène des coupeurs de route semble être la vocation de certains groupes ethniques et, de ce fait, ils sont très mal vus par les autres groupes ethniques. Les Zaghawa et les Arabes<sup>245</sup> sont indexés comme les principaux acteurs du grand banditisme. Ils se livrent régulièrement au vol de bétail et de récoltes chez leurs voisins immédiats, notamment les Tama, les Mimi, les Ouaddaïen et les Dadjo. Ces razzieurs professionnels sont protégés par des officiers supérieurs. En cas d'arrestation, ces derniers influencent les autorités carcérales qui les libèrent ou les laissent souvent s'évader de la prison. Les interférences identitaires auprès des instances administratives et judiciaires sur les problèmes des coupeurs de route font naître des tensions intercommunautaires avec une forte implication des responsables militaires apparentés aux tribus belligérantes<sup>246</sup>. En fait, les appartenances ethniques des acteurs du grand banditisme, doublées d'impunité au plus haut sommet de l'Etat<sup>247</sup>, enveniment les rapports sociaux entre les différentes communautés. Face au manque d'autorité étatique, un climat de suspicion, de méfiance et de vengeance gagne la société tchadienne conduisant ainsi au renforcement des solidarités ethniques dont les conséquences affectent profondément le tissu social.

### III- Pour conclure : décomposition du tissu social

En somme, la remise en cause de l'autorité traditionnelle sous la colonisation est le point de départ de la déchéance du pouvoir sur le territoire du Tchad. En créant des structures administratives sur le modèle du pouvoir préexistant et en implantant de nouveaux chefs traditionnels sans aucune légitimité, la colonisation a non seulement dénué de sa substance l'autorité traditionnelle, mais elle a également créé des antagonismes entre les chefferies traditionnelles légitimes et celles stéréotypées vouées à l'oppression coloniale. A l'indépendance, les guerres civiles successives pour le contrôle du pouvoir ont impacté sur les structures de souveraineté étatique. L'administration publique et l'armée nationale ont été confiées aux agents sans expérience ni compétences professionnelles, provoquant ainsi la détérioration structurelle du pouvoir étatique. La récurrence de l'ostracisme qui

---

245 Le Progrès n° 1958 du 11 mai 2006.

246 Tchad: Un nouveau cadre de résolution du conflit, Rapport Afrique de Crisis Group N°144, 24 septembre 2008, p.27.

247 S. Passalet (2009) *Tchad : Dédys vers une fin fatale, les guerres de succession*, Paris:tt Ed. Publibook, p. 53.

caractérise le fonctionnement de l'appareil étatique a bouleversé la société tchadienne dans ses structures sociales. La cohésion nationale a cédé la place à un repli identitaire qui se manifeste de façon ostentatoire dans les milieux sociaux. Dans les quartiers des grandes villes, dans les marchés et même dans les établissements scolaires, les individus se regroupent par familles, par clans, par ethnies et par régions. La méfiance et le rejet de l'autre font apparaître des organisations sociales communautaires dans lesquelles se développent des discours revanchards et des solidarités ethniques agissantes. Face à la faillite de l'autorité étatique, les organisations sociales à base identitaire se font les protecteurs de leurs communautés respectives en lieu et place du pouvoir public, aggravant ainsi la fracture sociale. Ainsi, depuis les guerres civiles de 1979, le groupe ethnique tenant le pouvoir fut craint par les autres. Etant donné que l'exercice de l'autorité étatique est fonction des humeurs des hommes tenant les rênes du pouvoir, la société tchadienne se trouve contrariée par de nouvelles règles qui ne tiennent compte ni de la constitution, ni de ses dispositions subséquentes, mais plutôt des coutumes et traditions des hommes au pouvoir. Dans ces circonstances, le renforcement des solidarités ethniques impacte profondément sur la cohésion nationale et fait apparaître des discours de suspicion dans une dynamique de violences intercommunautaires.